

CONSEIL MUNICIPAL DE CALVINET – vendredi 6 novembre 2015

1) Communauté de communes

Monsieur le maire expose que le conseil communautaire du 28 septembre a essentiellement porté sur le schéma départemental de coopération intercommunale, point qui sera abordé ci-après.

Il semble que le Président de la Communauté de communes souhaite proposer que celle-ci refuse de voter, compte-tenu notamment du calendrier très contraint qui est imposé.

Au bureau des maire du 2 novembre, le Président a annoncé qu'un dossier relatif à l'aménagement des berges du Lot entre Saint-Projet de Cassaniouze et Vieillevie sera élaboré, afin d'être éligible à une subvention du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT).

2) Réfection d'un appartement de la gendarmerie

Monsieur le Maire expose que par courrier du 30 octobre, monsieur le Préfet du Cantal a répondu favorablement à la demande de subvention de la commune au titre du deuxième appel à projets de la Dotation d'équipements des territoires ruraux pour l'année 2015.

Le maximum qui pouvait être allouée, soit 40% du montant du projet, l'a été, soit une somme de 8756 €.

Compte-tenu de l'urgence à commencer les travaux, soit avant la fin de l'année, les devis suivants sont retenus (appartement 1er étage droite -côté bourg-) :

entreprise Laurent BRU (plomberie-sanitaire) : 3 231.00€

entreprise Laurent BRU (électricité) : 3 105.00€

entreprise Carcanague/Lavigne (menuiseries) : 1 969.12€

entreprise Denoyer (carrelage) : 2050.64€

entreprise Wennagel : 7 891.51€

TOTAL HT: 18 247.27€

3) DETR 2016

Le dossier relatif à la DETR 2016 doit être constitué et retourné à la Préfecture, pour le 15 décembre 2015.

Après discussion, le conseil municipal s'accorde à constituer un dossier pour les travaux du bâtiment de la Poste, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, à partir des devis déjà effectués.

Monsieur le maire rappelle que le Groupe La Poste a acté, lors de la dernière commission de présence postale dans les territoires ruraux, que la commune recevrait une somme de vingt-cinq mille euros, qui sera attribuée sur présentation des factures.

Compte-tenu du montant global estimatif des travaux, il sera demandé une subvention au titre de la DETR 2016, qui pourrait atteindre 40 % du montant des travaux.

Monsieur le maire expose qu'il tentera d'obtenir une somme au titre d'une réserve ministérielle d'une part, et au titre de la réserve parlementaire d'un des deux sénateurs d'autre part.

4) Ligne de trésorerie au Crédit Agricole

Pour le financement éventuel de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal :
1/ Décide de contracter auprès de la Caisse du Crédit Agricole une ouverture de Ligne de trésorerie, aux conditions suivantes :

Montant : 50.000 € - *durée* : 12 mois - *Taux de référence* : Euribor 3 mois - *marge* : + 1,60 %

Au taux actuel de : 1.532 % marge comprise (Euribor 3 mois du 30 octobre 2015 : 0,068 %)

Paiement intérêts : trimestriel à terme échu - *Commission d'engagement*: 0.20% soit 100 €, facturée à la mise en place

2/ Autorise le maire à signer le contrat correspondant et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat.

5) Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le maire expose que chacun des conseillers a reçu un courrier en date du 13 octobre, relatif au schéma départemental de coopération intercommunale, comportant un lien permettant l'accès à la version numérique de ce schéma.

Suite à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Préfet du Cantal propose la révision de la carte intercommunale. La communauté de communes du Pays de Montsalvy serait rattachée aux communautés de communes du Pays de Maurs, de Cère et Rance en Châtaigneraie, et d'Entre 2 lacs, pour former une grande communauté de communes de la Châtaigneraie de 21 267 habitants.

Le but est d'accroître les solidarités territoriale et financière au sein d'un échelon intercommunal renforcé, avec notamment le transfert de nouvelles compétences entre 2017 et 2020.

Le Président de la Communauté de communes souhaite que les communes délibèrent avant le conseil communautaire du 23 novembre, étant rappelé que tant les communes que la Communauté de communes doivent faire parvenir leurs délibérations à la Préfecture, au plus tard le mardi 1^{er} décembre 2015.

Après débat, il est proposé de renvoyer le vote à un prochain conseil, qui devra se tenir le 20 novembre.

6) Reprise de la tombe d'un soldat de la Première Guerre Mondiale

Sur initiative d'Annie COUDERC, en accord avec l'association Calvinet-Patrimoine, il est proposé en cette période de commémoration du centenaire de la Guerre de 1914-1918, de lancer la procédure de reprise de la tombe dans laquelle se trouve Jacques PLANTECOSTE (deuxième tombe à gauche en entrant dans le cimetière), né à Junhac le 1^{er} septembre 1871 et décédé le 13 août 1916 à Maricourt dans la Somme.

Annie Couderc a effectué des recherches auprès de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et du Souvenir français.

Le conseil municipal souhaite avoir de plus amples renseignements, qui pourront être demandés à Annie Couderc à l'issue de la cérémonie du 11 novembre.

7/ délibération: Vente d'un lot de terrain du lotissement Le Puech à Monsieur Stéphane Terrier :

Au cours de sa séance du 5 juin 2015 le conseil municipal a accepté de vendre à Monsieur Stéphane TERRIER un lot de terrain, d'une superficie de 908m² , à 11 euros le m² comme fixé antérieurement.

A présent il y a lieu de compléter cette délibération comme suit :

- la vente du lot numéro UN du lotissement Puech est consentie et acceptée moyennant le prix taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse de 9.988,00 EUR.
 - Cette somme comprend :
 - Le prix hors taxe, servant d'assiette à la taxe sur la valeur ajoutée
Soit : 8.222,00 euros
 - Et la taxe sur la valeur ajoutée, au taux de : 20,00% , sur la marge,
Soit : 1.766,00 euros
- Total égal au prix principal : 9.988,00 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

8) Questions diverses

- **L'agence départementale CIT**, missionnée par la Communauté de communes pour auditer l'équipement informatique des écoles, a adressé un document à Calvinet, duquel il résulte que des améliorations sont conseillées.

Le montant est de 2600 euros. Ce document est transmis au directeur d'école pour avis.

- **Le radon** : le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Haute-Auvergne a contacté la Communauté de communes du Pays de Montsalvy, afin de proposer de participer au projet de prévention du risque « radon », gaz radioactif naturel qui vient du sol.

L'objectif est d'informer les habitants de ce risque, et des moyens de limiter l'exposition au radon dans les habitations.

Les communes de Calvinet, Cassaniouze, Ladinhac et Sansac-Veinazès se sont proposées comme communes « test ».

Une réunion sera organisée courant novembre.

- **Aurélien Sabatier** a obtenu avec succès son permis « poids lourds ». Coût de la formation 1600€ (au lieu de 1750€)

- **Demande d'échange de parcelles de monsieur Jean-Yves SOL** : il demande l'échange de sa parcelle située à La Roubine, section A, n°908, avec la parcelle n° 755, section A, appartenant à la commune et issue de l'acquisition de la propriété du Vernassal, ce qui engendre divers droits de préférence en cas d'acte.

En conséquence le conseil municipal, considérant la longue procédure de cet échange, propose une réflexion avant engagement.

- **Concours départemental 2015 des Villes et Villages fleuris du Cantal** : la commune a gravi un échelon, puisqu'elle a obtenu le 1er prix.

- **Inauguration Ravalement église** : l'association Calvinet Patrimoine et la municipalité de Calvinet vont organiser l'inauguration des travaux de restauration de l'église le samedi 5 décembre 2015, à 11h00. Un verre de l'amitié sera servi pour cette occasion.

- **Vitrail église**: A la demande de l'association Calvinet-Patrimoine, un devis pour fourniture et pose d'une protection pour vitrail a été établi par l'entreprise C2M : coût 449.29€ HT.

- **Eau de consommation** : les résultats des dernières analyses indiquent que l'eau distribuée sur le

réseau de Calvinet est impropre à la consommation humaine. Ainsi un arrêté interdisant l'utilisation pour la boisson et la préparation des aliments et l'hygiène dentaire a été pris ce jour par le maire jusqu'à l'obtention de résultats d'analyses conformes à la réglementation en vigueur

Salle des fêtes : Il est constaté un affaissement de la toiture côté bar et côté rue. A voir si une assurance dommages ouvrages a été contractée.

Informations :

- Une réunion publique organisée par le SCOT aura lieu à Maurs le 13 novembre.
- Une réunion est organisée sur la carte scolaire le 12 novembre à Aurillac

La séance est levée à 23H45mn